

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020 A 18 H

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Date de convocation : 21 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le premier octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la halle (COVID 19 oblige), sous la Présidence de Monsieur Patrick RAPEAU, Maire.

Présents: Mesdames Angélique QUENAULT, Maria LEGRAND, Yvette FONTAINE, Céline MAILLEFER, Annita SIMON, Monique GUILLEMINOT, Raymonde BOUSIGNAC-COULON, Mélissa NORMAND et Messieurs David JALQUIN, Jacky QUENAULT, Michel CIPOLAT, Bernard GANDON, Philippe MONCHAUX, Christophe DÉLÉRY

Ouverture de la séance et rappel de l'ordre du jour par Monsieur Le Maire :

- 1 : Forêt
- 2 : DETR
- 3 : Finances et délibérations modificatives
- 4 : Logements
- 5 : Personnel
- 6 : Civilité
- 7 : Commission Communale Impôts directs
- 8 : SITS

Désignation de la secrétaire de séance : Madame Maria LEGRAND

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 août 2020 approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2020/ 10 – 1 Forêt

Monsieur le Maire donne parole à Monsieur Philippe MONCHAUX.

Monsieur Philippe MONCHAUX, responsable de la commission Forêt-Étang informe de la tenue de la prochaine réunion de la commission le 7 octobre 2020 à 18h. Réunion ouverte à tous. Il y fera une présentation générale de la Forêt communale. Seront également abordés les points suivants : les travaux, le bilan de la vente de bois, le bilan des affouages, un retour sur l'assemblée générale du 17 septembre 2020 de l'association des Communes de la Nièvre, les dépôts sauvages de déchets et les différents projets à venir. Pour l'étang, après le bilan, les actions à engager seront abordées.

1) Affouages :

Les inscriptions sont ouvertes à partir de ce jour jusqu'au samedi 7 novembre 2020 à 12h.

Le tirage se fera le vendredi 13 novembre 2020 à 19 H.

L'inscription est fixée à 20 € ; la parcelle concernée sera la numéro 24 aux Rouesses.

Un règlement sur les règles de sécurité sera remis à chaque affouagiste.

✓ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide :

- **D'adopter ces propositions**

2) Motion :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Elisabeth GAUJOUR-HÉRAULT, Présidente de l'Association des Communes Forestières de la Nièvre (COFOR).

Assemblée générale des communes départementales forestières de la Nièvre du 17 septembre 2020.

Les élus des communes forestières de la Nièvre réunis en assemblée générale le 17 septembre 2020 attirent l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les difficultés budgétaires rencontrées par les communes en raison des dégâts causés à la voirie communale par l'exploitation et le débardage des bois.

Ils émettent le souhait qu'une enveloppe financière spécifique soit fléchée pour les travaux d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la remise en état de leur réseau routier communal dégradé.

Le Conseil Municipal insiste sur la nécessité d'être plus vigilant sur le terrain lors de l'exploitation et du débardage des bois des parcelles.

✓ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Pour : 14,

Abstention : 1

Décide :

- **De soutenir la motion proposée par l'association des Communes Forestières de la Nièvre (motion ci-dessus explicitée) même s'il la trouve un peu brutale.**

2020/ 10 – 2 DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 17 juin 2020, il a été décidé de présenter 3 dossiers de DETR pour :

- 1- La réfection de la toiture du presbytère et Agence Postale Communale
- 2- La réfection de la toiture de la bibliothèque.
- 3- L'aménagement de l'Ancienne Poste.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat selon les plans de financement prévisionnels suivants:

Réfection de la toiture du presbytère et Agence Postale Communale

Réfection de la toiture du presbytère et Agence Postale Communale	HT	Taux
<u>DEPENSES</u>	53 434.12 €	100
TOTAL DEPENSES	53 434.12 €	100
Subvention	21 373.65 €	40
Autofinancement	32 060.47 €	60
TOTAL RESSOURCES	53 434.12 €	100

Réfection de la toiture de la bibliothèque

La réfection de la toiture de la bibliothèque	HT	Taux
<u>DEPENSES</u>	58 041.90 €	100
TOTAL DEPENSES	58 041.90€	100
Subvention	23 216.76 €	40
Autofinancement	34 825.14 €	60
TOTAL RESSOURCES	58 041.90 €	100

Aménagement Ancienne Poste

Aménagement Ancienne Poste	HT	Taux
<u>DEPENSES</u>	25 480.60 €	100
TOTAL DEPENSES	25 480.60 €	100
Subvention	10 192.24 €	40
Autofinancement	15 288.36 €	60
TOTAL RESSOURCES	25 480.60 €	100

Pour 2021, il sera présenté un dossier pour la salle des fêtes : aménagement sécurité, accessibilité et agrandissement.

Il est demandé que les devis soient présentés dans les temps avant validation.

Monsieur le Maire propose dès maintenant d'inscrire ce dossier dans les futures demandes de DETR 2021 afin de pouvoir faire réaliser les différents devis

✓ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide :

➤ **D'approuver le plan de financement prévisionnel pour chaque projet avec une priorité pour le dossier n°3 qui permettra de finaliser le projet d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.**

➤ **D'inscrire le dossier de demande pour la Salle des Fêtes en prévision du dossier DETR 2021.**

2020/ 10-3 FINANCES ET DÉLIBÉRATIONS MODIFICATIVES

1) Monsieur le Maire propose de créer une régie communale pour collecter les amendes qui pourraient être émises lors d'incivilités ou dépôts sauvages.

Ce produit collecté serait ainsi reversé en intégralité dans les finances communales.

✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide :

➤ **De reporter à une date ultérieure la création de cette régie ; un délai de réflexion étant nécessaire.**

2) Monsieur le Maire présente des devis concernant plusieurs projets.

a) Pour l'aménagement handicap de la Salle des fêtes

Projet programmé sur la DETR 2021.

Un premier devis réalisé par l'Entreprise SIMON Thomas a été proposé pour le remplacement des portes de la salle des fêtes pour un montant de 8 486.00 € HT

✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide :

- **De donner un accord de principe pour commencer le dossier.**

b) Porte de l'église :

Deux devis de l'Entreprise Thomas SIMON sont présentés :

a) Réparation de la porte de l'église pour un montant de 1 680.00 € HT

b) Remplacement de la porte de l'église pour un montant de 4 250.00 € HT

Monsieur Philippe MONCHAUX propose de financer ce projet par le biais d'un budget participatif. Ce projet pourrait fédérer autour du local : un artisan local, du bois local, la participation de la population.

✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide :

- **D'opter pour le remplacement de la porte de l'église pour le montant de 4 250.00 € HT qui pourrait être financé avec le concours d'un budget participatif.**
- **Concours géré par une association existante ou nouvelle association.**

c) Volets Appartement M. Mme NIEZ

Deux devis de l'Entreprise Thomas SIMON sont présentés :

a) Fourniture et pose de quatre volets roulants en Alu Blanc pour un montant de 2 031.20 € HT.

b) Fabrication et pose de quatre paires de volets pour un montant de 2 974.00 € HT

✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

Pour : 13

Abstention : 2

Décide :

- **De reporter le projet fourniture et pose de quatre volets roulants en Alu Blanc pour un montant de 2 031.20 € HT, compte tenu d'autres travaux plus prioritaires qui seront réalisés dans ce logement.**

d) Chauffage Maison M. Mme NIEZ

Vu les conditions de système de chauffage qui est devenu très vétuste et demande son remplacement (à quelques semaines de l'hiver).

Un devis de la SARL DELERY Christophe pour une Installation d'un système de pompe à chaleur réversible air-air de marque Atlantic-Fujitsu pour un montant de 8 967.00 € HT est présenté.

Monsieur Christophe DÉLÉRY du fait de son statut de conseiller municipal ne participera au vote.

✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

Pour : 12

Abstention : 3

Décide :

- **De valider le devis d'un montant de 8 967.00 € HT**
- **De faire un avenant au bail suite aux travaux effectués par la commune pour revaloriser le loyer en janvier 2021 en accordance avec la réglementation en vigueur.**

2020/ 10- 4 LOGEMENTS

1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Madame QUIDU et Monsieur BRICE, du logement « 35 Route de Varzy » pour le 19 octobre 2020.

✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide :

- **D'accepter la demande de congé pour ledit logement au 19 octobre 2020.**

2) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BRICE avait installé une cuisine intégrée pour un montant d'environ 1 500 € avec une plaque de cuisson.

Qu'il propose à la commune de laisser cet aménagement en contrepartie du loyer de septembre et partiel d'octobre.

✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

Pour : 13

Abstention : 2

Décide :

- **De ne pas retenir cette proposition**

3) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet AGENDA DIAGNOSTIC est venu le mardi 29 septembre afin d'effectuer le diagnostic amiante pour la location du cabinet de la psychomotricienne « 35 Route de Varzy » et pour le cabinet de prothésiste ongulair situé « 22 Grande Rue ». Qu'il transmettait simultanément une copie à l'Étude Maître JACOB afin de finaliser la signature des baux.

4) Il a été décidé de créer une commission logement rattachée à la commission travaux afin de replanifier la révision des loyers et des baux.

2020/10-5 PERSONNEL

1) Monsieur le Maire donne la parole à Mme Céline MAILLEFER, Présidente de la commission du personnel.

Mme Céline MAILLEFER informe que suite à la délibération du 6 août 2020, la commande vestimentaire a été validée le 14 septembre 2020 pour un montant de 605.52 € HT à l'Etablissement GIRAULT-ROY.

2) Contrats :

Compte tenu des absences pour raisons médicales et départ en retraite, nous sommes contraints de recruter d'autres agents en remplacement.

- a) Mme NOPRE (ménage de l'école) a effectué un remplacement du 16 au 30 septembre.

b) Mme REY vient d'être recrutée pour le ménage de l'école pour prendre la suite à compter du 1^{er} octobre 2020. Son contrat est en cours

c) Mme BLANCHARD (secrétaire comptable titulaire dans d'autres communes) est venue effectuer un remplacement le lundi 14 septembre 2020 après midi (5 heures) afin d'assurer les salaires.

d) Mme ROUX est recrutée à compter du 21 septembre 2020. Afin d'assurer la suite du poste de comptabilité, parallèlement, elle poursuit sa formation comptabilité publique pour ce poste.

e) Nous envisageons aussi un remplacement à temps partiel à l'Agence Postale Communale, parmi les candidatures, Madame Isabelle CORNETTE a été retenue.

f) Prolongation de la stagiarisation de Monsieur Jean-François RENOARD

✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

Décide :

➤ **D'accepter ces recrutements ainsi que la prolongation de la stagiarisation de Monsieur Jean-François RENOARD**

2020/ 10-6 CIVILITÉ

1) Nuisances sonores

a) Suite aux nuisances sonores nocturnes d'un canon effaroucheur tonnefort, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec l'administré concerné. Celui-ci a stoppé ses canons et a fait une déclaration à son assurance pour dégâts de gibiers (sangliers dans les champs de maïs).

b) Une rencontre avec l'association Brigitte Bardot de Nevers s'est tenue le 20 septembre 2020 aux « Bornets » pour les troubles occasionnés par les animaux et les conditions sanitaires. L'association va transmettre un rapport à la Mairie qui fera suivre aux services concernés : ARS, services vétérinaires.

2) Véhicules abandonnés

Madame Raymonde COULON-BOUSIGNAC est mandatée pour entamer les procédures de prise en charge par la fourrière de ces deux véhicules devant le local des cantonniers et le chemin rural allant du Château de la Tour à Chamery.

2020/ 10-7 COMMISSION COMMUNALE IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe que l'article L1650-1 du code Général des impôts.

A la suite des élections municipales du 15 mars 2020, la représentation de la Commune au sein des Conseils d'Administration des différents organismes extérieurs et des communes, doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal doit proposer 24 commissaires parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques retiendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

En cas de liste incomplète, le Directeur Départemental des Finances Publiques peut procéder à des désignations d'office.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir des droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales dans la Commune (taxes locales), être convenablement familiarisés avec les circonstances locales et procéder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiées à la Commission.

La CCID se réunit à la demande du Directeur Départemental des Finances Publiques et sur convocation du Maire.

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des délégués à la Commission Communal des impôts Directs.

- ✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**
Décide :

- **De présenter les Administrés suivants : Messieurs Jean-Luc ROUMY, Yves GUILLEMINOT, Ludovic COULON, Philippe LEGRAND, Bernard GANDON, Michel CIPOLAT, Jean-Marie ROUSSEAU, Thierry MUFFAT, Jean-Michel MOREAU, Guy ROBAIL, Jean-Luc FONTAINE, Daniel CARPENTIER, Jacky QUENAULT**

2020/ 10-8 SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération pour dissolution du SITS de Donzy a été prise le 26 novembre 2019. Un courrier du SITS a été reçu en mairie informant que la Préfecture a refusé cette dissolution, suite au manque de délibération de certaines communes et de l'appellation « Donziais » qui n'est pas connue dans leur service. Il est nécessaire de reformer un bureau afin de dissoudre le SITS.

- ✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**
Décide :

- **De nommer les délégués : Monsieur Patrick RAPEAU et Madame Angélique QUENAULT**

Séance levée à 20h45

Monsieur Patrick RAPEAU, Maire de la commune de Châteauneuf Val de Barges, certifie que ce compte rendu de séance de Conseil Municipal en date du 1^{er} octobre 2020 a été proposé en lecture et correction à tous les membres du Conseil Municipal et signé par lui-même ce 8 octobre 2020 pour être affiché et dont les extraits seront expédiés en Sous-Préfecture.


Le Maire,
Patrick RAPEAU
(Nièvre)

